

SÉANCE ORDINAIRE du conseil de la municipalité des Éboulements, tenue le mardi 2 juillet 2024 à 20 h à la salle de l'âge d'or de la municipalité des Éboulements au 2335, route du Fleuve, sous la présidence de Emmanuel Deschênes, maire, et à laquelle il y avait quorum.

Étaient présents : Diane Tremblay
Sylvie Bolduc
Évelyne Tremblay
Mathieu Bouchard
Michel Crevier

Était absent : Mario Desmeules

Assiste également à la réunion, Linda Gauthier, directrice générale et greffière-trésorière.

ORDRE DU JOUR

1. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
2. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 3 JUIN 2024, DES SÉANCES EXTRAORDINAIRES DU 17 JUIN 2024 ET DU 25 JUIN 2024
3. ADOPTION DES COMPTES
4. DÉPÔT DES INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES
5. DÉPÔT MODIFICATIONS AU RÔLE
6. ADOPTION DU 2E PROJET DE RÈGLEMENT N^o 282-24 *RÈGLEMENT AYANT POUR OBJET D'AMENDER LE RÈGLEMENT DE ZONAGE N^o 117-11 DE LA MUNICIPALITÉ DES ÉBOULEMENTS AFIN D'INTÉGRER L'ANNEXE 11, « PLAN D'AMÉNAGEMENT D'ENSEMBLE, TERRAINS RÉSIDENTIELS CÔTES-À-GODIN »*
7. ADJUDICATION CONTRAT — BGLA ARCHITECTURE/DESIGN URBAIN
8. ADJUDICATION CONTRAT — FIRME CONSULTATION FORMATION
9. ADJUDICATION CONTRAT — LES AMÉNAGEMENTS NORDIQUES
10. ADOPTION DU PROGRAMME D'ENTRETIEN ET D'AMÉNAGEMENT DES POINTS D'EAU
11. MANDAT — LES CONSULTANTS FILION, HANSEN & ASS. INC.
12. CHANGEMENT DE SIGNATAIRES AU COMPTE DÉTENU PAR LA MUNICIPALITÉ AUPRÈS DE LA CAISSE DES JARDINS DU FLEUVE ET DES MONTAGNES (CHARLEVOIX)
13. VERSEMENT DU 1ER VERSEMENT AU COMITÉ TOURISTIQUE CRATÈRE ET MARÉES
14. VERSEMENT DE LA CONTRIBUTION DANS LE PROJET « ESPACE DE LA RIVE »
15. RÉSOLUTION DEMANDE AU PROGRAMME « FONDS RÉGIONS RURALITÉ (FRR) »
16. APPUI — DEMANDE DE RÉVISION DE LA *LOI SUR LA FISCALITÉ MUNICIPALE* POUR LES TAXES DE LA SÛRETÉ DU QUÉBEC
17. DEMANDE DE DON
18. REPRÉSENTATIONS
19. QUESTIONS DE L'ASSEMBLÉE
20. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

PROCÈS-VERBAL

129-07-24 Lecture et adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par Mathieu Bouchard et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

130-07-24 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 3 juin 2024, des séances extraordinaires du 17 juin 2024 et du 25 juin 2024

Il est proposé par Sylvie Bolduc et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le procès-verbal de la séance ordinaire du 3 juin 2024 soit adopté comme rédigé.

Il est proposé par Michel Crevier et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le procès-verbal de la séance extraordinaire du 17 juin 2024 soit adopté comme rédigé.

Il est proposé par Évelyne Tremblay et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le procès-verbal de la séance extraordinaire du 25 juin 2024 soit adopté comme rédigé.

131-07-24 Adoption des comptes

Il est proposé par Mathieu Bouchard et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la liste des comptes soit adoptée telle que présentée ci-dessous.

GESTION FINANCIÈRE ET ADMINISTRATION

REMBOURSEMENT DE TAXES	416,76 \$
AUBÉ, ANCTIL, PICHETTE & ASSOCIÉS	356,42 \$
BELL CANADA	302,56 \$
BELL MOBILITÉ	96,64 \$
CAMP LE MANOIR	6 854,47 \$
CENTRE JARDIN DE LA BAIE	8 320,98 \$
CHALETS LAVOIE	1 869,78 \$
COGÉCO	63,18 \$
DEPANNEUR ROBIN TREMBLAY	173,04 \$
DESJARDINS — FRAIS FIXE OPÉRATION	300,00 \$
DIRECTION DE LA GESTION DU FONDS DU MERN	42,00 \$
DISTRIBUTION D. SIMARD	211,48 \$
ÉLECTRICITÉ GAUTHIER	2 087,08 \$
ÉQUIPEMENTS G.M.M.	1 039,36 \$
GBL MERCH FEES	44,49 \$
HYDRO-QUÉBEC	2 787,93 \$
LES JARDINS BORÉALS	230,49 \$
MARIANNE DUCHESNE	95,05 \$
MJS INC.	783,20 \$
PG SOLUTIONS INC.	201,21 \$
RÉBECCA BLEAU	162,24 \$
SANI CHARLEVOIX	241,45 \$
STAPLES	188,13 \$
VISA (ADOBE)	468,82 \$
VISA (AMAZON)	692,03 \$
VISA (CANVA)	149,99 \$
VISA (DROPBOX)	358,46 \$
VISA (EDRAW)	129,90 \$
VISA (FAMILIPRIX)	10,34 \$
VISA (FQM)	2 276,50 \$
VISA (MAXI)	18,68 \$
VISA (MINISTÈRE DE LA JUSTICE)	182,00 \$
VISA (POSTE CANADA)	120,51 \$
VISA (POSTE CANADA)	191,93 \$
VISA (REGISTRE FONCIER)	11,00 \$
	<hr/>
	31 061,34 \$

ÉLECTIONS

AL DENTE	272,83 \$
LICO IMPRESSION ET EMBALLAGE	989,77 \$

VISA (AUTHENTIQUE AUBERGE DE CHARLEVOIX)	54,60 \$
VISA (TIMBRES)	1 586,66 \$
	<hr/>
	2 903,86 \$

SÉCURITÉ PUBLIQUE

BELL CANADA	111,41 \$
BRIGADE DES POMPIERS	9 205,67 \$
COMMUNICATION CHARLEVOIX INC.	101,18 \$
DÉPANNEUR ROBIN TREMBLAY	218,63 \$
JEAN-PHILIPPE TREMBLAY	57,64 \$
JOE SMOKED MEAT TRAITEUR	1 446,38 \$
LAROUCHE LETTRAGE ET GRAVURE	1 281,74 \$
VISA (AMAZON)	238,63 \$
VISA (CARREFOUR DU DOLLAR)	52,75 \$
VISA (DOLLORAMA)	42,94 \$
VISA (GARMIN)	34,38 \$
VISA (LES GRAVURES TROFEO EXP.)	609,73 \$
VISA (MAXI)	136,08 \$
WEX	172,79 \$
	<hr/>
	13 709,95 \$

VOIRIE-TRANSPORT-DÉNEIGEMENT

9255-6463 QUÉBEC INC.	1 803,33 \$
BELL CANADA	111,41 \$
BELL MOBILITÉ	96,64 \$
DÉPANNEUR ROBIN TREMBLAY	87,25 \$
DUFOUR LA MALBAIE	593,27 \$
GARAGE MÉCANIQUE DESCHÊNES	2 997,54 \$
LES ENTREPRISES JACQUES DUFOUR & FILS INC.	24 696,15 \$
LOCATION MASLOT INC.	97,13 \$
MULTI SERVICES DESCHÊNES	344,93 \$
NAPA	334,12 \$
PERFORMANCE FORD	595,72 \$
PRODUITS BCM LTÉE	1 360,93 \$
QUINCAILLERIE ALPHIDE TREMBLAY	91,31 \$
S. DUCHESNE	447,64 \$
VISA (COMMISSION DES TRANSPORTS QUÉBEC)	155,00 \$
WEX	3 471,47 \$
	<hr/>
	37 283,84 \$

ÉCLAIRAGE DES RUES ET CIRCULATION

DURAND MARQUAGE & ASSOCIÉS INC.	24 468,52 \$
HYDRO-QUÉBEC	1 551,60 \$
LAROUCHE LETTRAGE ET GRAVURE	2 780,01 \$
S. CÔTÉ ÉLECTRIQUE INC.	1 149,75 \$
	<hr/>
	29 949,88 \$

APPROVISIONNEMENT ET TRAITEMENT DE L'EAU POTABLE

BELL MOBILITÉ	63,00 \$
BUREAU VÉRITAS	1 346,36 \$
HYDRO-QUÉBEC	2 032,48 \$
PUROLATOR INC.	55,18 \$
VISA (PUROLATOR)	30,11 \$
	<hr/>
	3 527,13 \$

TRAITEMENT DES EAUX USÉES

BELL MOBILITÉ	22,47 \$
BUREAU VÉRITAS	247,19 \$
COGÉCO	63,18 \$
DÉPANNEUR ROBIN TREMBLAY	4,00 \$
ÉLECTRICITÉ GAUTHIER	1 371,78 \$
HYDRO-QUÉBEC	1 011,36 \$
	<hr/>
	2 719,98 \$

RÉSEAUX D'ÉGOÛTS

HYDRO-QUÉBEC	328,46 \$
	328,46 \$

URBANISME

AUBERGE AUTHENTIQUE DE CHARLEVOIX	547,52 \$
VISA (POSTE CANADA)	30,95 \$
	578,47 \$

LOISIRS ET CULTURE

BELL CANADA	117,16 \$
COOPÉRATIVE AU GRAND AIR	287,44 \$
VISA (POSTE CANADA — PUBLIPOSTAGE)	180,90 \$
VISA (POSTE CANADA — PUBLIPOSTAGE)	191,93 \$
	777,43 \$

DÉGRILLEUR SAINT-JOSEPH-DE-LA-RIVE

FQM	136,90 \$
TETRA-TECH QI INC.	1 220,18 \$
	1 357,08 \$

TRAVAUX DE VOIRIE

BENOÎT TREMBLAY, ENTREPRENEUR GÉNÉRAL	18 037,05 \$
	18 037,05 \$

LOISIRS

CAMÉO	1 511,35 \$
	1 511,35 \$

CAMP LE MANOIR

CAMP LE MANOIR	31 868,30 \$
	31 868,30 \$

DONS

VISA (PAPETERIE SAINT-GILLES)	114,98 \$
VISA (RÊVES EN FLEURS)	86,23 \$
	201,21 \$

TOTAL**175 815,33 \$****132-07-24 Dépôt des intérêts pécuniaires**

Emmanuel Deschênes, maire, dépose sa déclaration d'intérêts pécuniaires dûment complétée.

133-07-24 Dépôt modifications au rôle

La directrice générale dépose les mises à jour du rôle aux membres du conseil, lesquelles se détaillent comme suit :

- En date du 7 juin 2024

Valeur au rôle courant 2023-2024-2025 :

Avant modifications : 414 002 400 \$

Après modifications : 413 928 100 \$

Pour une augmentation de 32 000 \$ imposable et une diminution de 106 300 \$ non imposable.

- En date du 12 juin 2024

Valeur au rôle courant 2023-2024-2025 :

Avant modifications : 413 928 100 \$

Après modifications : 414 279 400 \$

Pour une augmentation de 351 300 \$ imposable et de 0 \$ non imposable.

- En date du 19 juin 2024

Valeur au rôle courant 2023-2024-2025 :

Avant modifications : 414 279 400 \$

Après modifications : 414 197 200 \$

Pour une diminution de 82 200 \$ imposable et de 0 \$ non imposable.

134-07-24 Adoption du 2e projet de règlement n°282-24 Règlement ayant pour objet d'amender le règlement de zonage n° 117-11 de la Municipalité des Éboulements afin d'intégrer l'annexe 11, « Plan d'aménagement d'ensemble, terrains résidentiels Côtes-à-Godin »

CONSIDÉRANT QUE la municipalité peut modifier son règlement de zonage, conformément aux articles 113 et suivants de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c. A-19,1)* ;

CONSIDÉRANT QU'une demande de lotissement pour trois nouveaux terrains le long de la Côte-à-Godin, sur le lot 6 541 646 a été déposée au printemps 2023 ;

CONSIDÉRANT QUE cette demande est soumise à l'élaboration d'un plan d'aménagement d'ensemble (PAE) puisque le secteur se situe en zone de villégiature et que toute modification réglementaire dans cette zone est soumise à l'élaboration d'un PAE ;

CONSIDÉRANT que la conformité du projet déposé doit se faire en rapport au *Règlement sur le plan d'aménagement d'ensemble n° 122-11* ;

CONSIDÉRANT QU'à la suite du dépôt des premiers documents nécessaires à l'analyse, le comité consultatif d'urbanisme (CCU) a débuté l'analyse en mars 2023 ;

CONSIDÉRANT QU'après plusieurs mois d'analyse due à la sensibilité du secteur de développement visé et dû à l'arrivée tardive d'études essentielles à la réalisation d'un PAE, l'ensemble des critères du règlement ont été analysés en décembre 2023 seulement ;

CONSIDÉRANT QU'à la suite de cette analyse, le CCU a émis un avis de rejet du PAE en janvier 2024 étant donné les risques associés à la sécurité publique ;

CONSIDÉRANT QUE le conseil de la municipalité a, pour sa part, accepté le PAE à la séance du 8 avril 2024, sans modification ;

CONSIDÉRANT QU'un premier projet de règlement a été adopté lors de la séance extraordinaire du 17 juin 2024 ;

CONSIDÉRANT QU'à la suite de ce premier projet, certains objets du règlement ont dû être révisés, notamment à l'aspect de la densité d'habitation à l'hectare qui passe de 2 à 4 logements par hectare puisque l'usage bifamilial est autorisé, à l'aspect de l'exercice des usages

complémentaires par le propriétaire seulement et finalement à l'aspect du mode de fixation des affiches commerciales ;

CONSIDÉREANT QU'une consultation publique a eu lieu le même soir, à 20 h et qu'à la suite de celle-ci, aucune modification n'a été faite au premier projet en dehors de celles citées au point précédent ;

CONSIDÉRANT QUE ce projet de règlement contient des dispositions susceptibles de requérir un processus d'approbation référendaire, telle que le prévoit la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c. A -19,1)* ;

CONSIDÉRANT QUE les plans n° 282-24-01, 282-24-02 en annexe 1 font partie intégrante du présent règlement ;

CONSIDÉRANT QUE la grille de spécification V-12 en annexe 2 fait aussi partie intégrante du présent règlement ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Évelyne Tremblay et résolu à l'unanimité des conseillers présents,

- **QUE** le 2^e projet de règlement portant le n° 282-24 soit adopté ;
- **QU'**une copie certifiée conforme de la présente résolution d'adoption et du règlement soit transmise à la MRC de Charlevoix.

135-07-24 Adjudication contrat — BGLA, architecture/design urbain

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité souhaite prendre connaissance des mesures nécessaires pour assurer la sécurité au Manoir Seigneurial des Éboulements ;

CONSIDÉRANT la proposition reçue le 20 juin 2024 de la firme BGLA, architecture/design urbain (ci-après « la Proposition ») ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Diane Tremblay et résolu à l'unanimité des conseillers présents,

- **DE** mandater la firme BGLA, architecture/design urbain pour la réalisation d'un rapport de mise aux normes du Manoir Seigneurial afin d'obtenir les non-conformités et les recommandations associées, sur un tarif horaire avec une banque d'heure maximale équivalente à **18 623,76 \$**, excluant les taxes, et ce conformément à la Proposition.

136-07-24 Adjudication contrat – Firme Consultation Formation

CONSIDÉRANT le départ à la retraite de madame Linda Gauthier, directrice générale et greffière-trésorière de la municipalité ;

CONSIDÉRANT que le conseil municipal désire se faire accompagner dans le recrutement de la personne qui prendra la relève ;

CONSIDÉRANT la proposition datée du 21 juin 2024 reçue de la firme Consultation Formation (ci-après « la Proposition ») ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Sylvie Bolduc et résolu à l'unanimité des conseillers présents,

- **DE** mandater la firme Consultation Formation pour l'accompagnement dans le recrutement du nouveau directeur

général et greffier trésorier de la municipalité pour une somme de **9 450 \$**, excluant les taxes, conformément à la Proposition.

137-07-24 Adjudication contrat — Les Aménagements Nordiques

CONSIDÉRANT QU'une mise à jour du Sentier de la Seigneurie est nécessaire ;

CONSIDÉRANT QU'une subvention au montant de 78 646 \$ a été accordée à la municipalité dans le cadre du Programme d'aide financière aux infrastructures récréatives, sportives et de plein air — volet 2 (PAFIRSPA) ;

CONSIDÉRANT l'offre de services datée du 11 juin 2024 reçue de Les Aménagements Nordiques ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Michel Crevier et résolu à l'unanimité des conseillers présents,

- **DE** mandater Les Aménagements Nordiques pour la réalisation des travaux de mise à jour du Sentier de la Seigneurie, sur un tarif horaire ;
- **QUE** les travaux à réaliser soient déterminés conjointement entre Les Aménagements Nordiques et la Municipalité des Éboulements et que ces derniers respectent le budget fixé par la Municipalité d'environ **125 000 \$**.

138-07-24 Adoption du Programme d'entretien et d'aménagements des points d'eau

Il est proposé par Sylvie Bolduc et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter le Programme d'entretien et d'aménagements des points d'eau 2024 de la Municipalité régionale de comté (MRC) de Charlevoix.

139-07-24 Mandat — Les consultants Filion, Hansen et Ass. Inc.

CONSIDÉRANT l'absence d'un réseau d'eau potable offrant une protection incendie conforme pour le secteur de Saint-Joseph-de-la-Rive ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité souhaite procéder à l'installation d'un réservoir d'eau afin de régulariser la situation pour le secteur de Saint-Joseph-de-la-Rive ;

CONSIDÉRANT QUE l'aménagement de tout nouveau point d'eau doit se faire en conformité avec le Programme d'entretien et d'aménagement des points d'eau 2024 ;

CONSIDÉRANT l'offre de services datée du 2 juillet 2024 reçue de Les consultants Filion, Hansen et Ass. Inc. (ci-après « l'Offre ») ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Diane Tremblay et résolu à l'unanimité des conseillers présents,

- **D'**accepter l'Offre de Les consultants Filion, Hansen et Ass. Inc. au taux horaire de 125,00 \$/heure.

140-07-24 Changement de signataires au compte détenu par la municipalité auprès de la Caisse Desjardins du Fleuve et des Montagnes (Charlevoix)

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de procéder à la mise à jour des noms des signataires au compte détenu par la municipalité auprès de la Caisse Desjardins du Fleuve et des Montagnes (Charlevoix), folio 041348-4 ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Michel Crevier et résolu à l'unanimité de conseillers présents,

- **QUE** les personnes autorisées à signer soient Emmanuel Deschênes, maire, et Linda Gauthier, directrice générale et greffière-trésorière ou Rébecca Bleau, directrice générale et greffière-trésorière adjointe. En l'absence du maire, Mario Desmeules, conseiller, et Linda Gauthier, directrice générale et greffière-trésorière ou Rébecca Bleau, directrice générale et greffière-trésorière adjointe sont autorisées à signer ;
- **QUE** le nom de Pierre Tremblay soit retiré de la liste des signataires dudit compte ;
- **QU'**une copie de cette résolution soit transmise à la Caisse Desjardins du Fleuve et des Montagnes (Charlevoix) ;
- **QUE** Linda Gauthier, directrice générale et greffière-trésorière, soit autorisée à signer tous documents pour donner plein effet à la présente résolution.

141-07-24 Résolution autorisant le 1^{er} versement au Comité touristique Cratère et Marées

Il est proposé par Évelyne Tremblay et résolu à l'unanimité des conseillers, d'autoriser le premier versement d'aide financière au Comité touristique Cratère et Marées au montant de **12 500 \$**.

142-07-24 Résolution autorisant le versement de la contribution dans le projet « Espace de la Rive »

Il est proposé par Mathieu Bouchard et résolu à l'unanimité des conseillers présents, d'autoriser le versement de la somme de **15 000 \$** à Espace de la Rive conformément à la lettre d'engagement datée du 31 mars 2023.

143-07-24 Demande au programme Fonds Régions Ruralité (FRR)

CONSIDÉRANT que la Municipalité souhaite faire l'installation d'une surface de Dek Hockey à la patinoire des Éboulements ;

CONSIDÉRANT que ce projet est admissible à l'aide financière du Fonds Régions Ruralité (FRR) ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Sylvie Bolduc et résolu à l'unanimité de conseillers présents,

- **D'**acheminer la demande d'aide financière d'une somme de 10 000 \$ à la MRC de Charlevoix dans le cadre du Fonds Régions Ruralité (FRR).

144-07-24 Demande de révision de la *Loi sur la fiscalité municipale* pour les taxes de la sûreté du Québec

CONSIDÉRANT la demande d'appui de la Municipalité d'Upton portant le numéro de résolution 2024.04.81, pour la demande de révision de la *Loi sur la fiscalité municipale pour les taxes de la Sûreté du Québec* ;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de la *Loi sur la fiscalité municipale*, le gouvernement du Québec peut introduire des taxes sur les services de la Sûreté du Québec (SQ) ;

CONSIDÉRANT QUE les municipalités locales doivent déboursier 50 % des coûts pour le service de la SQ selon le règlement prévu à cet effet ;

CONSIDÉRANT QUE le fardeau fiscal des municipalités ne cesse de s'accroître ;

CONSIDÉRANT QUE les municipalités locales sont assujetties aux décisions gouvernementales concernant le financement de la SQ ;

CONSIDÉRANT QUE les contribuables locaux subissent une pression fiscale croissante en raison de cette contribution élevée ;

CONSIDÉRANT QUE le taux de la SQ est actuellement déterminé de manière unilatérale, sans consultation ni prise en compte des besoins et des capacités financières des municipalités ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Michel Crevier et résolu à l'unanimité de conseillers présents,

- **DE** demander formellement au gouvernement du Québec une révision de la *Loi sur la fiscalité municipale relative aux services policiers*, afin de revoir à la baisse la charge fiscale imposée aux municipalités pour le financement de la Sûreté du Québec ;
- **DE** transmettre la présente résolution aux instances suivantes, soit au ministère des Affaires municipales, au ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale, à la commission de la protection du territoire agricole du Québec, au député de Charlevoix–Côte-de-Beaupré, à l'association des directeurs municipaux du Québec, à la Fédération des municipalités du Québec, à l'Union des municipalités du Québec, aux MRC et aux municipalités du Québec.

145-07-24 Demande de don

Il est proposé par Évelyne Tremblay et résolu à l'unanimité des conseillers présents, d'accepter le don suivant :

- Musée Maritime de Charlevoix — Fêtes de la Mer — **350 \$**.

146-07-24 Représentations

Le maire et les membres du conseil font part de leurs représentations au cours du mois de juin 2024.

147-07-24 Questions de l'assemblée

La période de questions débute à 21 h et se termine à 21 h 20.

148-07-24 Levée de l'assemblée

Il est proposé par Mathieu Bouchard et résolu à l'unanimité des conseillers présents que l'assemblée soit levée à 21 h 20, les points à l'ordre du jour ayant été traités.

Emmanuel Deschênes
Maire

Linda Gauthier
Directrice générale et
Greffière-trésorière